



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Ville de Malartic du mercredi, 8 octobre 2025, tenue au 901, rue
Royale, à Malartic, à 19 h 52**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
Mme Manon Champagne, conseillère, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Frédéric Provencher, conseiller, district 6

Sont également présents :

Mme Caroline Chrétien, directrice générale adjointe
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2025-10-315**

1.0. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Fonds Eссор Canadian Malartic – Versement de la contribution financière à la société Accès Patrimmo – 650 000 \$;
- 3.0.- Période de questions;
- 4.0.- Levée de la séance.

**RÉSOLUTION
2025-10-316**

**2.0.- Fonds Eссор Canadian Malartic – Versement de la contribution
financière à la société Accès Patrimmo – 650 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE la société Accès Patrimmo souhaite construire 108 logements abordables sur le territoire de la Ville de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la société Accès Patrimmo souhaite se prévaloir du Programme d'habitation abordable Québec – Volet 4 (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'habitation abordable Québec – Volet 4 (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec prévoit une participation financière du milieu à hauteur de 40 % du montant de la subvention accordée par ladite Société;

CONSIDÉRANT QUE les contributions financières en provenance du milieu doivent obligatoirement transiter par la municipalité pour être admissibles à titre de participation financière du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Essor Canadian Malartic vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des Malarticoises et Malarticois, ainsi que pour soutenir l'essor à long terme de la Ville de Malartic par la promotion d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel;

CONSIDÉRANT QUE la société Accès Patrimmo désire obtenir une contribution financière du Fonds Essor Canadian Malartic (FECM) pour la construction des 108 logements abordables à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic accepte de recevoir la contribution financière du Fonds Essor Canadian Malartic afin de la remettre à la société Accès Patrimmo dans le cadre du Programme ci-dessus mentionné, laquelle somme est destinée à l'acquisition des terrains projetés pour la construction de 108 logements abordables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente tripartite de financement entre le Fonds Essor Canadian Malartic, la société Accès Patrimmo et la Ville de Malartic afin de concrétiser ce soutien financier;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Ferron et Me Kathy Gauthier, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente de financement avec le Fonds Essor Canadian Malartic prévoyant le versement d'une aide financière de 650 000 \$ à la société Accès Patrimmo, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec – Volet 4 (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec;

D'AUTORISER la trésorière adjointe de la Ville à verser le montant de l'aide financière à la société Accès Patrimmo ou à opérer compensation au regard des prix convenus et à verser par ladite société pour l'acquisition des terrains projetés pour la construction des 108 logements abordables;

Adoptée.

3.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

4.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 54

RÉSOLUTION
2025-10-317



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher
ET RÉSOLU UNANIMEMENT
DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M. KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE